

Cellule étuDIANSE

Danse classique

Une formation post DNSP (diplôme national supérieur professionnel) de danseur, d'une durée d'un an, est proposée en direction des danseurs souhaitant enrichir les potentialités artistiques de leur futur parcours professionnel d'interprète.

Objectifs

La Cellule étuDIANSE est un parcours d'étude centré sur une diversité d'expériences artistiques et sur des mises en situation professionnelle. Ses objectifs sont de consolider le parcours d'insertion professionnelle en ouvrant un éventail de compétences, de structurer les approches de l'interprétation et de développer le regard critique. Il s'agit également d'amplifier la polyvalence et l'adaptabilité à l'évolution des contextes artistiques, d'optimiser la dynamique de travail personnel et la capacité à approfondir de façon autonome sa pratique chorégraphique.

Conditions d'accès

Niveau d'études générales

A minima baccalauréat ou diplôme équivalent. A titre exceptionnel, une dérogation à cette condition peut être accordée sur demande motivée du candidat.
Maîtrise du français (niveau B2).

Niveau d'études artistiques

Candidats en cours d'obtention du DNSP de danseur ou titulaires de ce diplôme ou d'un diplôme équivalent, depuis au plus deux ans : sélection sur dossier effectuée par une commission interne à l'établissement.

- 1) en cours d'obtention du DNSP de danseur au CNSMDP (Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris) ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur : dossier d'inscription figurant sur le site de l'établissement incluant une lettre de motivation. Pour les candidats issus d'un établissement autre que le CNSMDP, le dossier comporte un DVD permettant d'évaluer le niveau des acquis de la maîtrise technique et artistique ainsi qu'un document, attesté par le ou les établissements d'origine, décrivant le cursus d'études suivies. Le cas échéant, pour tous les candidats, une épreuve pratique et/ou un entretien peuvent être demandés. La décision d'entrée en formation est suspendue à l'obtention du DNSP de danseur.
- 2) titulaires du DNSP de danseur ou d'un diplôme de 1^{er} cycle d'enseignement supérieur de niveau équivalent : dossier d'inscription figurant sur le site de l'établissement incluant une lettre de motivation et un DVD permettant d'évaluer le niveau des acquis de la maîtrise technique et artistique. Les candidats titulaires du DNSP de danseur délivré par le CNSMDP sont dispensés de la transmission du DVD. Pour les candidats titulaires d'un diplôme de 1^{er} cycle d'enseignement supérieur de niveau équivalent au DNSP de danseur, le dossier comprend également un document, attesté par le ou les établissements d'origine, décrivant le cursus d'études suivies. Le cas échéant, pour tous les candidats, une épreuve pratique et/ou un entretien peuvent être demandés.

Candidats non titulaires du DNSP de danseur ou d'un diplôme de 1^{er} cycle d'enseignement supérieur de niveau équivalent : présélection sur dossier effectuée par une commission interne à l'établissement.

Le dossier comprend le dossier d'inscription figurant sur le site de l'établissement, une lettre de motivation, un DVD permettant d'évaluer le niveau des acquis de la maîtrise technique et artistique et un descriptif détaillé des études suivies incluant le programme pédagogique.

Les candidats retenus à l'issue de la présélection sont conviés à des épreuves d'admission. L'entrée en formation est, en tant que de besoin, conditionnée à une remise à niveau (suivi d'enseignements théoriques relevant du cursus conduisant au DNSP de danseur).

Épreuves d'admission :

Classe de danse.

Atelier de répertoire.

Présentation d'une variation, solo ou composition personnelle, d'une durée maximum de 4 mn. Un texte d'une ½ page explicite le choix du candidat.

Entretien avec le jury, relatif au projet d'intégrer la Cellule étuDIANSE, sur la base des éléments du dossier de candidature.

Contenus du programme

Les pratiques artistiques sont développées selon quatre types de contenus, complétés d'une approche théorique, déclinés en modules d'enseignement obligatoires :

L'entraînement régulier du danseur : classes de danse quotidienne, dispensées par des professeurs du CNSMDP, pour l'approfondissement de la maîtrise technique et artistique fondamentale.

Les projets artistiques : travaux de création et de répertoire (4 projets/an s'achevant par des représentations scéniques internes Possibilités de représentation(s) scénique(s) externe(s) à l'établissement.

Des projets complémentaires : lors des périodes inter-projets, des travaux de répertoire ou relatifs à des thématiques artistiques fondamentales sont mis en place. Ces travaux peuvent faire l'objet de présentations scéniques internes ou externes à l'établissement.

Pratique individualisée : un encadrement artistique supplémentaire vise à personnaliser l'interprétation, dans l'objectif de préparer les élèves aux auditions et aux rencontres avec le milieu professionnel (préparation de variations, solos, incluant les répertoires actuels).

Analyse stylistique du geste dansé : un module d'approche interdisciplinaire du geste dansé vise l'approfondissement des styles en danse, par des regards croisés sur l'apprentissage d'œuvres chorégraphiques : analyse de l'écriture chorégraphique, analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, notation du mouvement, culture chorégraphique ou encore formation musicale.

Des modules d'enseignement optionnels sont proposés :

Méthodologie de l'observation des pratiques chorégraphiques : il s'agit d'une approche des principes de conception, d'organisation et de gestion des séances de pratique artistique. Ce module propose des clés de compréhension concernant les méthodes des artistes transmetteurs et des chorégraphes, sous forme de conférences, de témoignages d'artistes et de spécialistes de l'observation des pratiques de danse.

Analyse d'œuvres (vidéo/spectacles commentés) : ce module propose une approche de l'analyse d'œuvre chorégraphique par des clés de lecture de l'œuvre située dans son contexte artistique. Approche du discours sur l'œuvre, des aspects structuraux de l'écriture chorégraphique, des aspects dramaturgiques.

Stages en milieu professionnel : sur proposition des élèves et après conseils et accord de l'encadrement pédagogique et de la direction des études chorégraphiques, des conventions de stage sont établies avec des compagnies professionnelles.

Tous les enseignements sont constitués en Unités d'enseignement (UE) auxquelles sont attribués des ECTS.

Modules obligatoires

UE 1.1 : Pratiques artistiques - Entraînement régulier du danseur - 2 ECTS

UE 1.2 : Projets artistiques et projets complémentaires - 6 ECTS

UE 1.3 : Pratique individualisée - 4 ECTS

UE 2 : Analyse stylistique du geste dansé - 6 ECTS

Modules optionnels

UE 3 : Méthodologie de l'observation des pratiques chorégraphiques - 3 ECTS

UE 4 : Analyse d'œuvres : 6 ECTS

UE 5 : Stages en milieu professionnel : 3 ECTS

Les enseignements font l'objet d'une validation par contrôle continu.

Une UE est validée dès lors que la note obtenue (moyenne des notes du contrôle continu) est au moins égale à 10/20. Les ECTS correspondants sont attribués.

Validation de la formation

Un certificat de fin d'études, décrivant les enseignements reçus et précisant les UE obtenues, est délivré à l'issue de la formation.